



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/27
22 juin 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement

Quatrième session

Genève, 19-23 juillet 1999

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES
ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION : QUESTIONS RELATIVES
AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la décision 446 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement, intitulée : "Principes directeurs sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED", adoptée le 16 février 1998. Ces principes directeurs prévoient que : "À la session suivante, les commissions devraient être saisies de rapports sur l'application des conclusions concertées et des recommandations par le secrétariat". Le secrétariat a soumis son premier rapport en application de ces principes directeurs au cours de la troisième session de la Commission (TD/B/COM.3/CRP.1); le présent rapport porte sur l'application des recommandations adoptées par la Commission à sa troisième session.

1. Le rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa troisième session (TD/B/COM.3/20) contenait un certain nombre de recommandations adressées à la CNUCED; ces recommandations sont indiquées ci-après, avec les mesures prises par le secrétariat.

Recommandation

2. En coopération et en coordination avec d'autres organisations internationales, la CNUCED devrait aider les pays en développement à s'intégrer dans les réseaux d'établissements (du tiers monde et de pays développés) faisant des recherches sur les réseaux, partenariats et groupements d'entreprises, afin qu'ils puissent mettre à profit les résultats de ces recherches.

Mesures prises

3. La CNUCED a établi des liens étroits avec un certain nombre de réseaux internationaux de recherche sur des questions concernant les groupements de PME. Le personnel du Service du développement des entreprises a participé à une conférence virtuelle coordonnée par le bureau régional du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) en Uruguay sur "les groupements d'entreprises innovantes dans les pays latino-américains", conférence à laquelle ont également participé des universités et des instituts argentins, brésiliens, costa-riciens, mexicains et uruguayens. Cette conférence a été suivie d'un séminaire sur la coordination des efforts futurs et l'échange des résultats des travaux de recherche.

4. En outre, la Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a été invitée à siéger au Conseil consultatif de l'Institut de la compétitivité, créé à Barcelone en novembre 1998 et ayant pour mandat de recueillir, d'approfondir et de diffuser les meilleures pratiques concernant le développement des groupements d'entreprises. L'une des tâches de la CNUCED sera de veiller à ce que cette information soit diffusée dans les pays en développement. Une mission conjointe a été organisée en mai 1999 en Argentine, en vue d'étudier les possibilités de lancer un projet relatif aux groupements d'entreprises dans la municipalité de Buenos Aires, qui serait financé par la Banque interaméricaine de développement et associerait la CNUCED, le bureau local Empretec et l'Institut de la compétitivité.

5. Le secrétariat a également entrepris une étude intitulée "Making North-South Research Networks Work" (E/CN.16/1999/Misc.5), qui porte sur la dynamique de la coopération internationale avec les pays en développement en matière de recherche. À partir d'une analyse empirique des réseaux existants, le secrétariat propose de façon concrète un certain nombre de "meilleures pratiques" pour l'établissement de réseaux.

Recommandation

6. La CNUCED devrait étudier la possibilité d'améliorer l'accès des PME au financement, y compris au capital-risque international, dans le cadre du programme Empretec. La Commission a décidé de convoquer au titre du point 3

de l'ordre du jour une réunion d'experts sur le thème suivant : Développement de services locaux viables et mesures nationales et internationales d'appui, y compris les services financiers et non financiers, mise en valeur des ressources humaines, accès à l'information et évaluation de l'accès aux technologies, en vue d'améliorer et de promouvoir le rôle et les capacités des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement dans le cadre d'un dialogue entre le secteur privé et le secteur public.

Mesures prises

7. La CNUCED a organisé une réunion d'experts sur la question de services financiers et non financiers durables pour le développement des PME, du 2 au 4 juin 1999. Les 114 experts présents à la réunion ont examiné diverses questions soulevées par le secrétariat dans une note intitulée : "Fourniture de services financiers et non financiers durables pour le développement des PME" (TD/B/COM.3/EM.7/2), notamment les difficultés rencontrées - en particulier, importance des risques, coûts de transaction élevés - par les institutions financières traditionnelles pour fournir des crédits aux PME. Des spécialistes ont présenté un certain nombre de "meilleures pratiques" utilisées par des établissements de microfinancement, qui permettraient de réduire ces risques et ces coûts. Diverses mesures novatrices en matière d'accès au financement sur fonds propres et au financement de capital-risque ont également été examinées. La Commission est invitée à faire siennes les recommandations et conclusions de la réunion d'experts, où il est notamment préconisé de déterminer et d'expérimenter les moyens de donner accès au crédit, au crédit-bail, au financement sur fonds propres et au financement de capital-risque à des PME solvables ayant fait l'objet d'une sélection préalable et ayant bénéficié de mesures de renforcement des capacités, ainsi que d'identifier et d'expérimenter des services nouveaux pouvant être adaptés et appliqués aux PME en collaboration avec des institutions de microfinancement et autres institutions.

Recommandation

8. La CNUCED devrait établir des monographies sur les meilleures façons de promouvoir la coopération interentreprises, pour déterminer les critères et l'ensemble des conditions, des moyens et des attitudes qui font que des entreprises sont prêtes à nouer des partenariats; il s'agirait notamment d'aider les pays les moins avancés à satisfaire aux conditions préalables à toute collaboration, en étudiant comment permettre aux entreprises d'inspirer une confiance contractuelle (grâce au régime juridique national), une confiance réciproque (grâce à une communauté de vues des partenaires) et une confiance technique (grâce au renforcement de leurs capacités technologiques et administratives d'exécuter les tâches convenues). La CNUCED devrait conseiller les gouvernements sur la mise en oeuvre d'une politique favorable à la coopération interentreprises, ainsi que sur les options possibles dans certains secteurs.

Mesures prises

9. Conformément à la demande de la Commission, le secrétariat de la CNUCED a entrepris quatre monographies sur les meilleures façons de promouvoir la coopération interentreprises Nord-Sud et Sud-Sud.

10. La première monographie portera sur les liens entre sociétés transnationales et PME grâce auxquels des PME ont pu surmonter leurs "problèmes d'accès". Y seront en particulier recensées les politiques appliquées par les pouvoirs publics pour encourager cette coopération interentreprises; le secrétariat y décrira aussi les conditions minimales pour que des PME soient prêtes à nouer des partenariats.

11. La deuxième monographie sera consacrée aux partenariats et aux réseaux dans le secteur de la biotechnologie, ainsi qu'à leurs incidences sur le renforcement des capacités. Il peut être utile de signaler ici que le renforcement des capacités dans le secteur de la biotechnologie constitue l'un des grands thèmes de fond retenus par la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social pour la période 1999-2001, ce qui témoigne de l'importance accordée à cette nouvelle technologie par la communauté internationale. On trouvera dans cette monographie des recommandations pratiques sur des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des réseaux et des partenariats dans le secteur de la biotechnologie, ainsi que la définition d'objectifs et de mécanismes clés dans ce domaine.

12. La troisième monographie concernera les possibilités et les difficultés d'établir des partenariats Sud-Sud relatifs à la technologie, à l'investissement et au développement des entreprises dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation. L'étude d'exemples permettra d'illustrer les modalités de ce type de coopération et ses incidences sur le renforcement des capacités et la compétitivité, y compris les facteurs de succès et d'échec.

13. La quatrième monographie traitera de l'expérience des PME dans les pays en transition, en particulier du rôle des partenariats, des groupements et des réseaux pour le renforcement des capacités et l'amélioration de la compétitivité.

14. Le secrétariat a également entrepris plusieurs études sur de nouvelles approches de la coopération et des partenariats scientifiques et technologiques en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les pays en transition, dans une perspective Nord-Sud et Sud-Sud. Ces études ont été publiées dans la onzième livraison du Bulletin ATAS de la CNUCED, sous le titre : "New approaches to science and technology cooperation and capacity-building" (UNCTAD/ITE/EDS/6).

Recommandation

15. La CNUCED devrait rassembler des informations ou établir un répertoire en vue de mettre en place sur son site Web, si nécessaire, un réseau électronique de programmes de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud, d'associations compétentes et d'organisations travaillant à la promotion de la coopération interentreprises, en donnant notamment des renseignements sur les organismes d'intermédiation et en reliant ce réseau à celui du programme Empretec et à celui de la WAIPA (Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement).

Mesures prises

16. Le programme Empretec a commencé de constituer une base de données à Genève sur les participants de tous les pays dans lesquels le programme est opérationnel; cette base est conçue comme un réseau interactif et un instrument permettant de créer des débouchés commerciaux. En 1998, Empretec Uruguay a entrepris un projet pilote avec TIPS, programme conjoint du PNUD et de l'Union européenne, relatif à la création d'un site Web devant permettre aux participants en Uruguay d'échanger des informations, entre autres formes d'interaction. Le programme TIPS assure également une formation et un appui technique. Ce service sera étendu à d'autres programmes Empretec, sous réserve des fonds disponibles. La CNUCED a par ailleurs commencé de rassembler des renseignements pour étudier la possibilité de mettre en place un réseau électronique de programmes de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud, qui pourrait être rattaché au réseau.

Recommandation

17. La CNUCED devrait faire une étude sur les incitations nouvelles, non budgétaires, qui peuvent être utilisées pour promouvoir les groupements et l'investissement, développer des liens positifs au sein de l'économie nationale et favoriser le transfert de compétences et de technologie.

Mesures prises

18. Le secrétariat a commandé des études de cas sur des exemples récents de modernisation de groupements de PME et a rédigé une note intitulée : "Politiques et mesures non budgétaires visant à améliorer les groupements de PME - Évaluation" (TD/B/COM.3/22), qui sera examinée par la Commission au titre du point 3 de l'ordre du jour de sa quatrième session.

19. Ce document insiste sur le contenu technologique croissant de la production dans une économie mondialisée et sur la nécessité parallèle pour les entreprises des pays en développement d'acquérir des capacités technologiques pour se moderniser et rester compétitives. Il y est souligné que le processus de modernisation et de renforcement des capacités technologiques dépendra du contexte et de facteurs proprement nationaux qui en détermineront la facilité, le coût et le rythme. Différentes considérations de politique générale sont abordées, et le lien étroit qui existe entre le transfert de technologie et le développement des capacités technologiques est mis en avant. Les décideurs sont mis en garde contre une trop forte dépendance à l'égard de l'IED qui, en tant que principal vecteur de modernisation, peut aboutir à étouffer les efforts locaux de modernisation technologique et gravement compromettre la compétitivité future des entreprises locales. Des exemples sont présentés de modernisation de PME et de groupements de PME, et des enseignements sont tirés de ces expériences. En conclusion, le secrétariat examine la contribution de l'action gouvernementale à la modernisation des groupements de PME et au renforcement des capacités technologiques, en collaboration avec les institutions du secteur privé et la communauté internationale.

20. Il s'agit pour les décideurs d'aider les PME et les groupements de PME à devenir compétitifs dans les meilleurs délais. Pour cela, ils doivent créer

des conditions qui stimulent et encouragent l'apprentissage, l'innovation et une modernisation continue, avec notamment une infrastructure matérielle appropriée et un système de télécommunications efficace. Des politiques d'incitation devraient être mises en place aussi bien pour la demande que pour l'offre de capacités technologiques locales, les unes et les autres se renforçant mutuellement et ne pouvant guère être dissociées si l'on veut qu'elles soient efficaces. Un corollaire important est que l'investissement étranger direct, s'il peut être un instrument puissant de modernisation technologique, ne peut se substituer à l'effort technologique local. De plus, les avantages procurés par l'IED ne peuvent échoir qu'à des entreprises qui possèdent la capacité d'absorption nécessaire.

Recommandation

21. La CNUCED devrait également poursuivre et élargir ses programmes d'assistance technique aux pays en développement pour le développement des entreprises (Empretec, TRAINFORTRADE, etc.), en donnant la priorité aux pays les moins avancés. Il conviendrait aussi de répondre aux besoins particuliers de certains pays en développement dont l'économie est structurellement faible et vulnérable. La CNUCED devrait continuer d'apporter une assistance technique aux pays en transition.

Mesures prises

22. Conformément aux demandes formulées par la Commission à sa dernière session, la CNUCED a élargi les activités Empretec à un certain nombre de pays.

23. Le cycle de vie d'un programme Empretec comporte cinq phases :

Phase I : Demande d'un projet Empretec et discussions initiales;

Phase II : Mission de programmation, accord avec le Gouvernement, identification d'institutions de contrepartie, rédaction du descriptif de projet;

Phase III : Recrutement de personnel, y compris le directeur, constitution d'un conseil consultatif, installation du projet, atelier initial de formation à l'entrepreneuriat;

Phase IV : Mise en oeuvre du projet dans son intégralité, mise en place de la formation et des services de base, certification des formateurs locaux, création d'une association nationale;

Phase V : Maturité du projet, offre d'une formation sur mesure et d'autres services, évolution vers l'autonomie financière, création d'une entité juridique (par exemple, fondation, fiducie).

24. Il est important de souligner que le programme Empretec transfère ses méthodes à l'institution de contrepartie dans tous les pays ou régions où il est opérationnel. De plus, il est constamment à la recherche de "meilleures pratiques" novatrices ou de nouveaux services pouvant être ajoutés à ceux

qui sont déjà proposés (phase V). Le Service du développement des entreprises a pour priorité d'assurer des services de qualité et actualisés, grâce à des audits et à la formation permanente de son personnel. À court terme et moyen terme, il mettra l'accent sur ces services de supervision et d'amélioration.

25. Un autre objectif du programme Empretec de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises est de promouvoir les échanges et les contacts interentreprises, comme l'occasion en a été donnée par le Sommet "Partenaires pour le développement" organisé à Lyon en novembre 1998 et par d'autres activités bilatérales ou locales organisées en coordination avec les programmes Empretec locaux. En novembre 1999, une foire internationale d'"Empretec" (entreprises partenaires du programme) du monde entier aura lieu à Rio de Janeiro (Brésil), où l'on attend une large participation qui, comme les années précédentes, offrira une excellente occasion de négocier des contrats et de renforcer le réseau de contacts et d'amitié.

Région méditerranéenne et corne de l'Afrique

26. Le programme Méditerranée 2000 est exécuté dans quatre pays (phase I), avec un financement du Gouvernement italien et l'éventuelle participation d'autres donateurs.

27. **Égypte (phase II)** : Après de longues discussions, il a été décidé avec le Gouvernement égyptien d'entreprendre des activités Empretec en faveur d'entreprises de technologie offrant un potentiel d'exportation, pour les aider à renforcer leurs capacités. Des sources de financement additionnelles ont été identifiées.

28. **Éthiopie (phase III)** : En coopération avec le programme Enterprise Africa du PNUD, des institutions de contrepartie ont été identifiées, la structure locale d'appui au programme a été mise en place et un directeur de programme a été sélectionné. Après la formation du personnel local, des activités de commercialisation seront engagées à court terme pour promouvoir les services de formation et les services consultatifs proposés aux entrepreneurs.

29. **Jordanie (phase I)** : Le pôle commercial est opérationnel, et la mise en place d'un programme Empretec commencera avant la fin de 1999. Un accord a été conclu entre la Jordanie et l'Égypte pour l'établissement de relations transfrontières entre des entreprises des deux pays.

30. **Maroc (phase III)** : Le programme Empretec est exécuté en étroite coopération avec le Gouvernement. Deux ateliers ont été organisés, assurant la formation d'un total de 50 chefs d'entreprise. Un troisième atelier, associant le pôle commercial marocain, aura lieu en octobre 1999.

31. **Territoire palestinien** : Le premier pôle commercial a été ouvert à Ramallah. L'ensemble du personnel sera formé en 1999, et le pôle commercial deviendra pleinement opérationnel dans le courant de 1999.

32. La Confederacion de Empresarios de España (CEOE) a fait savoir qu'elle souhaitait participer au programme Méditerranée 2000 en proposant de mettre au service du programme ses centres et ses activités destinés aux entreprises.

Pays d'Afrique subsaharienne

33. ***Enterprise Africa*** : Le programme Enterprise Africa du PNUD est une initiative régionale visant à promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des entreprises dans les pays d'Afrique subsaharienne. Fondé sur le modèle Empretec, il fonctionne comme un réseau régional et assure également la coordination des initiatives en cours et nouvelles parrainées par le PNUD, diverses institutions donatrices, les gouvernements et les ONG, visant à accélérer la croissance, l'expansion et la compétitivité des PME en Afrique et à améliorer la qualité de l'entrepreneuriat africain. La CNUCED a été choisie comme organisme partenaire pour l'exécution de nouveaux projets de type Empretec en Afrique dans le cadre de ce programme du PNUD.

34. ***Ghana (phase V) et Zimbabwe (phase V)*** : Des plans de travail sont en préparation pour assurer une coopération plus étroite entre les programmes Empretec des deux pays et les Centres pour l'innovation et le développement des entreprises (CIDE). À cette fin, des activités complémentaires et les besoins ont été identifiés en vue d'obtenir des donateurs un financement supplémentaire pour ces centres.

35. On peut également mentionner dans ce contexte une amorce de relations interentreprises Sud-Sud entre les programmes Empretec du Ghana et d'Uruguay.

Amérique centrale (phase II)

36. L'accord de partenariat signé par six pays d'Amérique centrale, la Banque interaméricaine de développement (BID) et la CNUCED au cours du Sommet "Partenaires pour le développement" (Lyon, 9-12 novembre 1998) est désormais opérationnel. La BID et la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de la CNUCED ont réalisé une mission commune en Amérique centrale en avril 1999 pour évaluer les besoins et les possibilités d'exécuter des programmes Empretec au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama. Les experts de la mission ont identifié des institutions officielles de contrepartie dans chaque pays, ainsi que les futurs membres du Conseil d'administration et du Comité d'évaluation des fondations devant être créées dans les pays candidats.

37. L'Agence espagnole pour la coopération internationale financera deux ateliers sur la méthodologie Empretec à Antigua et au Guatemala, en août et octobre 1999.

38. Le programme régional pour l'Amérique centrale vise à susciter la création de plus de 1 500 nouvelles entreprises sur une période de trois ans et à mettre en place dans chaque pays des structures locales capables de fournir une assistance aux entreprises et de parvenir à l'autonomie à moyen terme.

Zone caraïbe

39. **Suriname (phase II)** : Une mission initiale de programmation a été effectuée au Suriname en novembre 1998 pour négocier un projet Empretec avec le Gouvernement, des participants nationaux et des donateurs. Des discussions complémentaires ont également eu lieu au Guyana avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur le programme régional Empretec pour les Caraïbes (phase II) et à Trinité-et-Tobago sur le volet national pour ce pays du programme régional.

Amérique du Sud

40. **Bolivie (phase III) et Pérou (phase I)** : Une mission doit avoir lieu en août 1999 pour relancer le programme Empretec en Bolivie et engager les activités nécessaires au lancement d'un programme Empretec au Pérou.

41. **Brésil/Nord-Est (phase II)** : En coordination avec le SEBRAE, la CNUCED a élaboré un programme à la demande du Banco del Nordeste. La stratégie Empretec sera utilisée pour promouvoir le développement des entreprises et les exportations dans des secteurs d'une importance vitale pour l'économie des neuf États du nord-est brésilien.

42. **Paraguay (phase II)** : Les premières étapes de la mise en place d'un programme Empretec ont été engagées. Une mission de programmation a été réalisée, des sources de financement ont été identifiées et la sélection d'institutions de contrepartie a commencé.

43. **Uruguay (phase V)** : Un programme de promotion des nouveaux exportateurs, financé conjointement par la BID et Empretec Uruguay, est actuellement exécuté suivant une méthodologie du Centre d'affaires COPCA de Catalogne.

44. **Venezuela (phase V)** : Dans le cadre d'un programme global d'assistance que la CNUCED réalisera dans ce pays, Empretec a décidé, en accord avec le Ministère de l'industrie et les chambres nationales de commerce, d'entreprendre une série d'activités d'assistance technique en faveur de certains secteurs économiques et de certaines régions du pays. Ces activités s'adresseront à des entreprises publiques en cours de réforme et de réorganisation de leurs ressources humaines; sera utilisée à cette fin la méthodologie "Initiative" d'Empretec, qui a déjà donné d'excellents résultats en Uruguay.

Fédération de Russie

45. **Rostov (phase III)** : Le premier atelier Empretec destiné à des entrepreneurs de la région a été organisé en février 1999. Cette première phase de l'installation du programme a nécessité un gros travail pour traduire le matériel pédagogique en russe et fournir une assistance technique aux chefs d'entreprise. De nouvelles sources de financement sont actuellement recherchées pour la poursuite du programme.

Récapitulatif de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de projets Empretec

Phase des projets	Pays
Phase I : Demande d'un projet Empretec et discussions initiales	Cuba, Équateur, Indonésie, Jordanie, Kenya, Pérou
Phase II : Mission de programmation, accord avec le Gouvernement, identification d'institutions de contrepartie, rédaction du descriptif de projet	Afrique du Sud, Brésil/Nord-Est, programme régional pour les Caraïbes, Costa Rica, Égypte, Espagne, Guatemala, Guyana, Honduras, Maurice, Mozambique, Namibie, Panama, Paraguay, Suriname
Phase III : Recrutement de personnel, y compris le directeur, constitution d'un conseil consultatif, installation du projet, atelier initial de formation à l'entrepreneuriat	Bolivie, Éthiopie, Fédération de Russie, Maroc
Phase IV : Mise en oeuvre du projet dans son intégralité, mise en place de la formation et des services de base, certification de formateurs locaux, création d'une association nationale	Botswana
Phase V : Maturité du projet, offre d'une formation sur mesure et d'autres services, évolution vers l'autonomie financière, création d'une entité juridique (par exemple, fondation, fiducie)	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Ghana, Uruguay, Venezuela, Zimbabwe
